

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOUT 2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AFFAIRES COURANTES

- 01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
- 03 CORRESPONDANCE
- 04 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS
- 05 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 Autorisation du financement - Travaux de ramassage et de déchetage de branches – Évènement du 27 novembre 2018
 - 5.2 Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Année 2019
 - 5.3 Adoption d'une procédure de gestion des plaintes et nomination de la personne-ressource
06. SÉCURITÉ PUBLIQUE
07. TRAVAUX PUBLICS
08. URBANISME
 - 8.1 Demande de dérogation mineure pour le 450, chemin Déziel, lot 4 095 959 : construction d'un abri d'auto permanent faisant en sorte que la superficie d'occupation au sol pour les bâtiments complémentaires excède le 200 mètres carrés autorisé
 - 8.2 Adoption du Règlement 2019-07 – Règlement de contrôle intérimaire interdisant les nouvelles résidences de tourisme
 - 8.3 Demande d'affichage sur le chemin Saint-François – prévention - Tortues des bois
09. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Adoption du Règlement 2019-15 relatif aux ententes pour les travaux municipaux
 - 9.2 Appel d'offres publics - Collecte et transport des matières résiduelles – années 2020, 2021 et 2022
10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1 Abrogation – Résolution 2007-09-192 relative à la formation du « Comité d'harmonisation »
11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS
 - ~~11.1 Contribution financière – Sentier national de la Mauricie~~
12. AUTRES SUJETS
13. PRÉSENCE À LA SÉANCE
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SESSION ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le cinquième jour du mois d'août deux mille dix-neuf (5 août 2019) à 19h00 au centre communautaire, 520, chemin Déziel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse (absente-vacances)
Michel Langlois, conseiller
Renald Grenier, conseiller
Pierre Bertrand, conseiller (maire suppléant)
Louis Tremblay, conseiller
Daniel Gagnon, conseiller
André Bordeleau, conseiller

FORMANT QUORUM.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Pierre Bertrand, maire suppléant et président d'assemblée.

AFFAIRES COURANTES

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-141

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019 **en laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2019-08-142

À ces causes, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

03 CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec

- 1.1.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

- 1.1.2 Campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable – Le Ministère fait appel à vous

1.2 Ministère de la Sécurité publique

- 1.2.1 Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondation et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans les municipalités du Québec

1.3 Ministère des Transports du Québec

- Aucune correspondance

1.4 Commission municipale du Québec

- 1.4.1 Jugement administratif – révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières – Club Fadoq St-Mathieu-du-Parc

1.5 Centre intégré universitaire de santé et services sociaux Mauricie et Centre du Québec (CIUSSS MCQ)

- 1.5.1 Chaleur extrême - mesures préventives

1.6 Ministère de la Santé et services sociaux

-1.6.1 Invitation aux Journées du bruit environnemental : Vers une meilleure qualité de vie

.

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

2.1 Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques

-2.1 Mise à jour du Guide sur le plomb dans l'eau potable et rappels

2.2 Parc National de la Mauricie

- 2.2 Affichage de la tortue des bois

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ)

- 3.1 Avis public et Résolution 1674/06/19 – Règlement 267-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé – Adoption du document indiquant la nature des modifications (article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) 1103.01

- 3.2 Règlement 2019-02 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 106 visant la concordance des dispositions relatives aux zones à risque de glissement de terrain – Certificat de conformité de la MRC de Maskinongé

- 3.3 Règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage numéro 106 – Camion de cuisine de rue (food truck) – zone 203 – Certificat de conformité de la MRC de Maskinongé

- 3.4 Carrefour jeunesse-emploi – Rapport annuel 2018-2019

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

04. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

- **4.1** Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

05. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

- **5.1** Communiqué Aide-mémoire récupération
- **5.2** Avis de positionnement des bacs roulants pour la cueillette des matières recyclables

06. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

- Aucune correspondance

07. CONVOCATION / INVITATION

- **7.1 Fondation du Collège de Shawinigan** : Cocktail-bénéfice de la Fondation du Collège de Shawinigan
- **7.2 Confrérie des Sarrasins de Louiseville**: Inscription pour participer au rassemblement du 5 et 6 octobre
- **7.3 Maski en forme**: Invitation à l'assemblée générale du 17 septembre 2019
- **7.4 L'atelier Yamachiche P.Q.** : Offre de bac de compostage en bois
- **7.5 Rue Principales** : Invitation au 32e Colloque annuel de Rues Principales

08. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

- **8.1 Communauté Saint-Mathieu - Fabrique** - Demande ressources matérielles, évènement du 19 août 2019

09. LETTRE CITOYENNE

- **9.1** La petite Place des Arts : Remerciement pour l'invitation à participer à la Halte du Parc du 22 juin 2019

10. AUTRES

- **10.1 Hydro Québec** : Entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques
- **10.2 Commission scolaire de l'Énergie** : Utilisation des locaux de la Commission scolaire – sécurité civile
- **10.3 SADC - Modification de couverture de territoire pour inclure Saint-Mathieu-du-Parc** : accès aux entreprises et organismes
- **10.4 UPA** : Lettre adressée au Préfet de la MRC de Maskinongé pour demander une contribution financière
- **10.5 Municipalité de Yamachiche** : Règlement 465 concernant l'usage des produits des tabacs et autres substances dans l'ensemble des endroits publics de la Municipalité

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- **10.6 Le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie** : La Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc se mérite la note d'excellence du programme « BiblioQualité »

- **10.7 Maski récolte**: Journal la récolte du partage - deuxième année

- **10.8 Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton** : Avis de non-renouvellement de l'entente pour l'engagement d'une ressource partagée dédiée à la gestion des services de sécurité incendie

04 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SÉANCE PUBLIQUE 5 AOUT 2019			
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET SOLUTION BANCAIRE PAIEMENT INTERNET			
NO PRÉ.	FOURNISSEUR	MONTANT	
502151	Bell - Cellulaires		106.88 \$
502152	Bell - Bibliothèque		70.50 \$
502153	Bell - Bureau municipal		84.76 \$
502154	Bell - Centre communautaire		76.25 \$
502155	Hydro - Aqueduc village		390.12 \$
502156	Hydro - Centre communautaire		813.19 \$
502157	Hydro - Bureau municipal + Caserne		848.70 \$
502158	Hydro - 2001, ch. Saint-François		66.18 \$
502159	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)		420.21 \$
502160	Hydro - Garage municipal		512.14 \$
502161	Hydro - Luminaires		791.04 \$
502162	Hydro - 1770, ch. du Galet		30.63 \$
502163	Hydro - ch. du Galet Station # 1		166.46 \$
502164	Hydro - ch. du Canton Station # 2		78.16 \$
502165	MasterCard		194.73 \$
502166-167-168	Ministère du Revenu		14 562.29 \$
502170-171	Receveur Général - Taux réduit		3 558.04 \$
502169-172	Receveur Général - Taux régulier		1 796.36 \$
			24 566.64 \$
MASSE SALARIALE - DATE DE PAIEMENT JUILLET 2019			
Conseil municipal			5 162.12 \$
Employés municipaux			51 604.17 \$
Employés municipaux - Service des incendies			8 076.83 \$
			64 843.12 \$

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 AOÛT 2019			
LISTE DES COMPTES PAYÉS/PAYABLES			
511717	HOCKEY LEMAY - SPI	-	\$ ANNULÉ
511718	FED. DES GUIDES CATHOLIQUE DU DIOCÈSE	7 500.00	\$ CONTRIBUTION CAMP DE JOUR - 2e versement
511719	PAYSAGISTE PLUS	21 598.05	\$ SECURITE CIVILE
511720	PATRICK LESIEUR NOTAIRE EN FIDEICOMMIS	95 000.00	\$ IMMOBILISATION - IMMEUBLE
511721	JEAN-SEBASTIEN BROUARD	65.00	\$ FRAIS TECHNIQUE - SITE INTERNET
511722	HOCKEY LEMAY - SPI	53.56	\$ ARTICLES DE SECURITÉ
511723	POSTE CANADA	182.94	\$ PUBLIPOSTAGE
511724	FORMICIEL INC.	673.75	\$ FOURNITURES DE BUREAU
511725	JEAME MIKULSKI	52.91	\$ ALIMENTS ET REPAS - FORMATION
511726	JACQUES GOULET	82.03	\$ ENTRETIEN ET RÉPARATION - INFRASTRUCTURE
511727	RETRAITE QUÉBEC	306.07	\$ C.A.R.R.A. A PAYER - JUIN 2019
511728	TRUST BANQUE NATIONALE	3 643.00	\$ RPA A PAYER JUIN 2019
511729	SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIERES	395.85	\$ COTISATIONS SYNDICALES A PAYER
511730	UNION VIE MUTUELLE	5 934.48	\$ ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER - JUIN 2019
511731	UNION VIE MUTUELLE	5 646.97	\$ ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER - JUILLET 2019
511732	BOISVERT ANDRE	55.99	\$ REMBOURSEMENT DE TAXES
511733	ADN COMMUNICATION	1 146.34	\$ SITE INTERNET
511734	ASS. FORESTIERE DE LA VALLEE DU ST-MAURICE	50.00	\$ ABONNEMENT
511735	NEKSYS INC.	116.12	\$ ENTRETIEN MACHINERIE OUTILLAGE & EQUIPEMENT
511736	CATHERINE BARD-DUCHESNEAU	2 690.42	\$ CARTE TOURISTIQUE
511737	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	604.35	\$ ECO-CENTRE
511738	EUROFINS ENVIRONEX	439.20	\$ ANALYSE EN LABORATOIRE
511739	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	64.00	\$ FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
511740	BUROMOBIL ST-MAURICE INC.	396.66	\$ LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
511741	KENWORTH MAURICIE	132.75	\$ ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
511742	GARAGE CHAREST & FRERES INC.	355.34	\$ ENTRETIEN REPARATION VEHICULES
511743	L'ARSENAL - CMP MAYER	2 283.42	\$ VETEMENTS CHAUSSURES ET ACCESSOIRES
511744	GROUPE CLR	1 422.74	\$ COMMUNICATION - PAGETTE
511745	CONSTRUCTION DJL INC	1 074.69	\$ PIERRE CONCASSEE - GRAVIER
511746	DESAULNIERS, GELINAS, LANOUELETTE SENCRL	11 698.71	\$ COMPTABILITE & VERIFICATION
511747	DETEKTA	279.39	\$ ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
511748	DUGAS MECANIQUE MOBILE	2 673.21	\$ ENTRETIEN REPARATION VEHICULES
511749	EMCO CORPORATION	1 915.54	\$ ASPHALTE FROIDE
511750	ENGLOBE CORP.	10 235.76	\$ IMMOBILISATION - NOYAU VILLAGEOIS
511751	ENTREPRISES ROBERT VINCENT INC.	1 261.47	\$ ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
511752	ENTREPRISES RENE NEWBERRY (1991) INC.	3 943.65	\$ LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
511753	PUITS & POMPES GELINAS INC.	97.21	\$ ENTRETIEN EQUIPEMENT - PRODUITS CHIMIQUES
511754	ENVIRONNEMENT MCM INC.	758.50	\$ ENTRETIEN MACHINERIE OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
511755	FANNIE LE VASSEUR	662.00	\$ HALTE DU PARC
511756	AUX MILLE ET UNE FÊTES	304.69	\$ HALTE DU PARC
511757	FONDATION DE L'ÉCOLE	25.00	\$ JOURNÉE ENVIRONNEMENT
511758	GAILLARDETZ	78.75	\$ HONORAIRES PROFESSIONNELS - URBANISME
511759	LES GONFLABLES DU LAC INC.	672.60	\$ HALTE DU PARC
511760	ICIMEDIAS INC.	432.31	\$ AVIS PUBLIC
511761	HOCKEY LEMAY - SPI	212.69	\$ VETEMENTS CHAUSSURES ET ACCESSOIRES
511762	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	215.46	\$ ECO-CENTRE
511763	PATRICK LESIEUR NOTAIRE EN FIDEICOMMIS	1 595.82	\$ IMMOBILISATION - IMMEUBLE
511764	LIBRAIRIE POIRIER	25.00	\$ ACHATS LIVRES & ACCESSOIRES BIBLIOTHEQUE
511765	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC.	833.57	\$ ECO-CENTRE
511766	MAXI METAL INC.	115.55	\$ ENTRETIEN REPARATION VEHICULES
511767	MOISSON MAURICIE	160.00	\$ PROJET MOISSON MAURICIE
511768	MRC DE MASKINONGE	827.92	\$ ADMINISTRATION INFORMATIQUE
511769	MRC DE MASKINONGE	11 696.33	\$ VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - ENFOUISSEMENT DES DECHETS
511770	MARQUAGE TRACAGE QUEBEC	10 506.81	\$ LIGNAGE DES CHAUSSÉES
511771	MUNICIPALITE DE ST-ELIE-DE-CAXTON	904.26	\$ SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
511772	MUNICIPALITE DE CHARETTE	1 191.89	\$ SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
511773	NORDIKEAU INC.	100.99	\$ ANALYSE EN LABORATOIRE
511774	NORTRAX QUEBEC INC.	1 690.25	\$ ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
511775	NOVEXCO INC.	310.14	\$ FOURNITURES DE BUREAU
511776	PAYSAGISTE PLUS	7 601.25	\$ POLITIQUE D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS
511777	PETROLES DESHAIES	2 297.93	\$ ESSENCE ET HUILE DIESEL
511778	QUEBEC MUNICIPAL	234.55	\$ AVIS PUBLIC - RESSOURCES HUMAINES
511779	R.L. DISTRIBUTEUR ENR.	217.40	\$ ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
511780	SAVIGNAC REFRIGERATION	385.17	\$ ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
511781	SERVICE CITÉ PROPRE INC.	16 019.98	\$ COLLECTE & TRANSPORT ORDURES
511782	SOMAVRAC (C.C) INC.	20 309.01	\$ ABAT POUSSIÈRE
511783	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	477.72	\$ PROD. CHIM. (EXTINCTEURS) - ENTRET. ET REPARAT. MACHIN., OUTIL EQUIPEM.
511784	LES SYSTEMES HYDRAULIQUES TLG INC.	313.95	\$ ENTRETIEN & REPARATON GARAGE & VÉHICULES
511785	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 346.48	\$ SERVICES JURIDIQUES
511786	VILLE DE SHAWINIGAN	2 457.72	\$ SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2019-08-143

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Autorisation du financement - Travaux de ramassage et de déchetage de branches – Évènement du 27 novembre 2018

Considérant que la Municipalité a fait appel aux entrepreneurs de Saint-Mathieu-du-Parc pour s'assurer que tous les chemins, publics et privés, étaient bien dégagés et que les branches et les arbres tombés, suite à la tempête du 27 novembre dernier, étaient ramassés ou déchetés;

Considérant que la Municipalité est admissible au *Programme général d'aide financière lors de sinistres* et que les interventions ont été faites rapidement pour dégager la voie publique encombrée par les branches et arbres tombés durant la tempête, et ainsi assurer la sécurité de leurs citoyens;

Considérant que l'aide financière du gouvernement servira à indemniser la municipalité pour les dépenses additionnelles aux dépenses courantes occasionnées par la mise en place de mesures d'intervention après sinistre limitant ainsi le risque d'incendies sur le territoire;

Considérant que le coût total de la dépense pour le ramassage et déchetage des branches s'élève à soixante-huit mille cinq cent quatorze et quatre-vingt-cinq dollars (68 514.85 \$), taxes nettes.

2019-08-144

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise la dépense pour un montant total de soixante-huit mille cinq cent quatorze et quatre-vingt-cinq dollars (68 514.85 \$), taxes nettes

Que cette somme soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

5.2 Inscription au congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Année 2019

Considérant l'invitation pour participer aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, du 26 au 29 septembre 2019.

- Monsieur Louis Tremblay s'abstient de voter.

2019-08-145

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller et résolu à la majorité des conseillers présents (4)

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise Madame Josée Magny, mairesse et Monsieur Louis Tremblay, conseiller, à participer aux assises annuelles de la FQM, au Centre des congrès de Québec du 26 au 29 septembre 2019.

Que les frais d'inscription ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

5.3 Adoption d'une procédure de gestion des plaintes et nomination de la personne-ressource

Considérant que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

Considérant que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après: CM)], une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de la Procédure de gestion des plaintes soumises;

2019-08-146

En conséquence, il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Renald Grenier, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la présente procédure de gestion des plaintes, telle que présentée, soit adoptée.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est désignée comme étant la personne-ressource pour l'application de la procédure de gestion des plaintes.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à l'ordre du jour

07. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour

08. URBANISME

8.1 **Demande de dérogation mineure pour le 450, chemin Déziel, lot 4 095 959 : construction d'un abri d'auto permanent faisant en sorte que la superficie d'occupation au sol pour les bâtiments complémentaires excède le 200 mètres carrés autorisé**

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 17 mai 2019, a été déposée pour le 450, chemin Déziel;

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre la construction d'un abri d'auto permanent d'une superficie de 83,6 mètres carrés (30 x 30), portant ainsi la superficie totale des bâtiments complémentaires à 217,8 mètres carrés alors que la grille de spécifications de la zone 139 permet une superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments complémentaires de 200 mètres carrés;

Considérant qu'il y a actuellement sur le terrain un garage et une remise dont les dimensions sont respectivement de 30 pi x 40 pi (111,5 mètres carrés) et 12 pi x 20 pi (22,3 mètres carrés);

Considérant que le nombre total de bâtiments complémentaires suite à la construction de l'abri d'auto serait donc de trois (3), maximum autorisé par le règlement de zonage pour les usages résidentiels;

Considérant que l'emplacement prévu pour l'abri est à environ 115 mètres des deux (2) voisins et qu'il y a une bande boisée d'environ 60 mètres de largeur entre les résidences;

Considérant que le terrain est d'une superficie de 85,9 hectares et est occupé par une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le demandeur a besoin de l'équipement nécessaire pour l'entretien et l'aménagement forestier de sa terre;

Considérant que les bâtiments existants sont utilisés notamment comme atelier (menuiserie – maintenance), pour les fins personnelles du demandeur;

Considérant qu'actuellement, la machinerie est entreposée à l'extérieur et est sujette aux intempéries;

Considérant que la construction d'un nouveau bâtiment permettra au demandeur d'abriter notamment deux (2) voitures, une remorque et un tracteur;

Considérant que l'acceptation de cette dérogation ne causerait préjudice à aucun voisin;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

2019-08-147

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la Municipalité accepte la construction d'un abri d'auto résidentiel permanent d'une superficie de 83,6 mètres carrés.

ADOPTÉE

8.2 Adoption du Règlement 2019-07 – Règlement de contrôle intérimaire interdisant les nouvelles résidences de tourisme

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de Règlement 2019-07 a été déposé par André Bordeleau, conseiller, à la séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;

Considérant qu'une copie du Règlement 2019-07 a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

2019-08-148

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Daniel Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le Règlement numéro 2019-07 - Règlement de contrôle intérimaire interdisant les nouvelles résidences de tourisme.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'affichage sur le chemin Saint-François – prévention - Tortues des bois

Considérant la demande du Parc national de la Mauricie pour procéder à l'installation, sur le chemin Saint-François de douze (12) enseignes, entre la jonction de la route 351 et du chemin Saint-François, et ce jusqu'à l'entrée du Parc national;

Considérant que les enseignes, en forme de triangle et de couleur jaune avec le symbole d'une tortue, ont une dimension de 70 cm de côté et seront installées dans l'emprise du chemin,

Considérant que la superficie des enseignes respecte la réglementation municipale relative à l'affichage;

Considérant qu'il s'agit d'enseignes visant à informer les automobilistes de la présence potentielle de tortue sur nos routes;

Considérant que le but d'installer ces enseignes est de protéger la tortue des bois et de réduire la mortalité routière de celle-ci;

Considérant qu'il a été démontré que le chemin Saint-François est un endroit névralgique où les décès de la tortue des bois ont été répertoriés;

2019-08-149

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise l'installation de douze (12) enseignes dans l'emprise du chemin Saint-François appartenant à la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du Règlement 2019-15 relatif aux ententes pour les travaux municipaux

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de Règlement 2019-15 a été déposé par Michel Langlois, conseiller, à la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'un projet de Règlement 2019-15 a été adopté à la séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 5 août 2019, à 18h30;

Considérant qu'une copie du Règlement 2019-15 a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

2019-08-150

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le Règlement numéro 2019-15 relatif aux ententes pour les travaux municipaux.

ADOPTÉE

9.2 Appel d'offres publics - Collecte et transport des matières résiduelles – années 2020, 2021 et 2022

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc désire aller en appel d'offres publics pour une demande de soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2020, 2021 et 2022;

2019-08-151

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, appuyé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc demande des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour trois ans, soit pour les années 2020, 2021 et 2022.

Que tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le site de SEAO, à compter du 16 août 2019. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Que la municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Que le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du Conseil.

Que les soumissions, par voie d'appel d'offres publics, déposées dans une enveloppe scellée portant la mention «Collecte et transport des matières résiduelles – années 2020, 2021 et 2022» et être adressées à l'attention de :

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc
561, chemin Déziel
Saint-Mathieu-du-Parc, Québec G0X 1N0

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que les soumissions seront reçues jusqu'à 10h00, le 11 septembre 2019 pour être prises en considération à l'assemblée publique du conseil qui aura lieu le 7 octobre à 19h00.

ADOPTÉE

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Abrogation – Résolution 2007-09-192 relative à la formation du « Comité d'harmonisation »

Considérant qu'il y a sur le territoire plusieurs associations de lacs représentant ainsi les propriétaires riverains;

Considérant que le Conseil désire créer une table de concertation en s'adressant à l'ensemble des Associations de lacs et non seulement se restreindre à ceux faisant partie du Regroupement des associations de Lacs de Saint-Mathieu-du-Parc;

Considérant qu'il y a lieu ainsi d'abroger la résolution 2007-09-192, relative à la formation du Comité d'harmonisation;

2019-08-152

À ces causes, il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que la Municipalité abroge la résolution 2007-09-192 relative à la formation du Comité d'harmonisation.

ADOPTÉE

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

~~11.1 Contribution financière – Sentier national de la Mauricie~~

REPORTÉ

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 15 citoyens ont assisté à l'assemblée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pancarte prévention - Tortue des bois
- Inspection des abris d'auto de toile - hiver
- Compteur d'eau – branchement de service
- Liste de comptes soumis
- Travaux de revitatilisation du noyau villageois
 - Problématique de stationnement – dépanneur
 - Intervention de la SQ – piste cyclable
 - Règlement d'emprunt - financement

**Procès-verbal du conseil de la municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 19 h 3.7

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS***

*Je, Pierre Bertrand, maire suppléant atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.*

Pierre Bertrand
Maire suppléant
Président d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière